

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2866

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 23 à 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les bornes des attributions du comité de surveillance des retraites, afin que celui-ci puisse formuler des avis de toute nature.